

# Comment bien préparer sa prochaine retraite ?



**La Carsat Sud-Est conseille aux salariés et travailleurs indépendants de se renseigner un an avant la date de départ souhaitée et de privilégier la demande de retraite en ligne.**

Si c'est à chacun de déterminer sa date de départ à la retraite, la Carsat Sud-Est rappelle plusieurs éléments à prendre en compte tels que l'âge légal de la retraite (fixé à 62 ans, sauf dispositif de retraite spécifique), le nombre de trimestres, la date à laquelle on souhaite arrêter de travailler et les droits dans les régimes de retraite complémentaire. Elle conseille également de se connecter à son espace personnel sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) pour obtenir une estimation du montant de sa pension de retraite de base et complémentaire et visualiser son relevé de carrière et, si nécessaire, en demander la mise à jour.

Une fois la date choisie, la Carsat Sud-Est conseille de privilégier la demande de retraite en ligne au moins 6 mois avant le départ souhaité pour être assuré de ne pas avoir d'interruption de ressource. Pour demander sa retraite, il suffit de se connecter à son espace personnel sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) ou sur [www.mademandederetraitenligne.fr](http://www.mademandederetraitenligne.fr). En effectuant cette démarche en ligne, une seule demande est nécessaire pour l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire. À noter pour les salariés du privé, salariés ou non-salariés agricoles, travailleurs indépendants, ces derniers doivent contacter le



Écrit par Echo du Mardi le 27 janvier 2021

dernier régime auprès duquel ils ont cotisé (la Carsat, la MSA...). C'est lui qui sera l'interlocuteur unique pour traiter sa demande, calculer et verser sa retraite au titre de ces activités.